

République Française

Département de

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal
Commune de Neufchâtel-en-Bray

Séance du 18 juin 2025

Accusé de réception en préfecture 076-217604628-20250618-2025_85-DE Date de télétransmission : 20/06/2025 Date de réception préfecture : 20/06/2025
--

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	19	22

Date de convocation 09/06/2025

Numéro de délibération : 2025/85

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :

M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Alexandra DUNET, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, Mme Laura DESPRES

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Catherine THILLARD, Mme Isabelle LAMOUREUX, M. François LUYAT

Absents excusés :

M. Patrice CAUCHETIEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Sandra GOSSE, M. David DUPARC, M. Steeve GOOSSENS

Mme Arlette DUPUIS a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CENTRE SOCIAL MUNICIPAL L'ESCALL ET LE COLLEGE ALBERT SCHWEITZER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Madame Sandrine PRUVOST

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250618-2025_85-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

VU la proposition de la commune de Neufchâtel-en-Bray de proposer des actions et des ateliers au sein du collège Albert Schweitzer,

VU le retour d'expérience de ce partenariat depuis 2018 et le développement de l'offre de services et des missions du Centre Social Municipal l'ESCALL,

Délibération

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

D'adopter la convention de partenariat entre la Ville de Neufchâtel-en-Bray et le collège Albert Schweitzer,

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

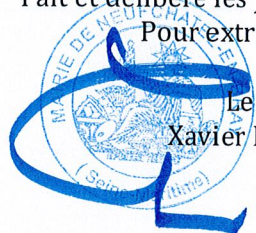
Article 4

D'annexer ladite convention ;

Article 5

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,



Le Maire
Xavier LEFRANCOIS